

VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le « projet d'extension du cimetière du Champ Juvénal ».

Par arrêté N° AR2020/07-1054-DAP du 2 juillet 2020, le Maire de la commune de Castelnaud-le-Lez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière du Champ Juvénal.

A cet effet, M. Eric HEBRARD, Officier supérieur de l'Armée de Terre retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Castelnaud-le-Lez où le dossier d'enquête est consultable du lundi 27 juillet 2020 - 8h, au jeudi 27 août 2020 - 12h inclus.

Le dossier d'enquête est consultable en Mairie du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h15 à 17h et sur le site de la Ville : www.castelnaud-le-lez.fr. Il est également consultable sur le site : <http://www.registre-dematerialise.fr/2011>.

Par ailleurs, le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le lundi 27 juillet 2020 de 9h à 12h, le lundi 10 août 2020 de 9h à 12h, le lundi 17 août 2020 de 9h à 12h, et le jeudi 27 août 2020 de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'extension pourront être consultées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles pourront être également adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur – Hôtel de Ville – 2 rue de la Crouzette – 34170 Castelnaud-le-Lez, ou à l'adresse suivante : enquete-publique-2011@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <http://www.registre-dematerialise.fr/2011>.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie. Dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête, les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire